

Conseil du 19^e - Séance du 1^{er} février 2016

Vœu présenté par François DAGNAUD, Halima JEMNI Roger MADEC, Sergio TINTI, Dan LERT relatif au devenir de la desserte Ney-Flandre dans le 19^e

La Ville de Paris a développé, au cours de la décennie précédente, quelques lignes de traverse, destinées à compenser la moindre densité de l'offre de transports en commun de surface. C'est ainsi que la ligne de traverse Ney-Flandre a été mise en service en février 2007 entre les 18^e et 19^e arrondissements.

La convention liant la Ville à la RATP pour le fonctionnement et le financement de ces traverses arrive à échéance en février 2016. Il est d'ores et déjà acté que le prochain Conseil de Paris sera saisi d'une proposition de prolongation à l'identique sans modification du service et pour 10 mois de la convention d'exploitation des traverses concernées par ce renouvellement, dont la traverse Ney-Flandre.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'anticiper l'évolution de cette offre de transport afin de l'adapter aux engagements de la Ville en faveur de la sortie du diesel, aux nouvelles pratiques des usagers et aux améliorations intervenues dans l'offre locale de mobilité, sans remettre en cause l'existence de ces lignes d'hyper proximité qui, notamment dans les quartiers populaires, apportent une vraie valeur ajoutée sociale.

Dans ces conditions, le Conseil du 19^e, sur proposition de François DAGNAUD, Halima JEMNI et des groupes de la majorité, émet le vœu que :

- **La future convention d'exploitation entre la Ville et la RATP, portant sur la période 2017-2024, confirme la pérennité d'une ligne de traverse Ney-Flandre ;**
- **Sur ce tronçon, cette convention fasse l'objet d'une concertation préalable avec les élus et les conseils de quartier concernés du 19^e afin que soit pleinement pris en compte les enjeux de proximité de cette traverse.**